

**CONSEIL NATIONAL
élargi aux délégués régionaux, délégués régionaux adjoints,
trésoriers régionaux et délégués de section**

7 juin 2024

NB : il s'agit d'un document interne, qui a vocation à être transmis uniquement aux adhérents de chaque Union régionale, par le délégué régional

Introduction par Ludovic Friat, président, avec tout d'abord la situation extrêmement difficile et tendue en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à Papeete.

Lire nos articles à ce sujet :

- [Papeete : du respect dû à l'institution](#)
- [Etat d'urgence en Nouvelle-Calédonie](#)

I. Point sur la protection sociale complémentaire (PSC) et vote du conseil

La PSC constitue une grande réforme qui concerne l'ensemble du secteur public après avoir été déployée dans le secteur privé. Elle impose à l'employeur une prise en charge partielle des frais de protection sociale.

L'accord ministériel pris en cette matière s'impose aux fonctionnaires du ministère de la Justice et deviendra obligatoire pour les magistrats après signature de l'accord par les OS majoritaires (donc l'USM).

La PSC comporte deux volets : la santé et la prévoyance.

Un appel d'offre doit être lancé cet été pour un choix du prestataire à l'automne, et une mise en place en septembre 2025 (appel d'offre tous les 6 ans pour désigner mutuelle et assureur).

[Protection sociale complémentaire - Union Syndicale des Magistrats \(union-syndicale-magistrats.org\)](#)

L'USM a obtenu de pouvoir participer aux négociations en cours sur la PSC et a participé à l'ensemble des réunions.

L'USM a eu le souci de l'intérêt des magistrats et de faire valoir nos spécificités, dans le cadre d'un partenariat fructueux et attentif avec l'UNSA.

Pas de critères d'âges et d'indice.

Aide de l'Etat

Sur les retraités, ceux déjà retraités, délai d'un an pour en bénéficier. Pour eux, pas d'aide de l'Etat. Les coûts des assurances risquent de flamber dans les années à venir ;

II- Point sur la modification du règlement intérieur pour son adaptation à la loi organique, restitution des travaux du groupe dédié et vote du conseil

Les modifications apportées par la loi organique de novembre dernier sur les modes de scrutins pour la CAV et le CSM nous obligent à revoir nos statuts pour modifier le mode de désignation de nos candidats.

Un groupe de travail interne au CN avait été constitué précédemment pour formuler des propositions. Après présentation de ces propositions, débats et amendements, les propositions ont été adoptées. Elles devront maintenant être validées au prochain congrès.

III- Point budgétaire : négociation avec le ministère et perspectives d'évolution des grilles indiciaires

[Réforme des grilles indiciaires : victoire de l'USM ! - Union Syndicale des Magistrats \(union-syndicale-magistrats.org\)](#)

[Réforme des grilles indiciaires : ça avance! - Union Syndicale des Magistrats \(union-syndicale-magistrats.org\)](#)

Il s'agit d'une victoire de l'USM.

Après la réforme indemnitaire de fin 2023 (1.000€), la réforme indiciaire devrait être votée en fin 2024 avec une possible rétroactivité à octobre 2024 (le budget a déjà été voté).

Les projets de décret ont été examinés en CPE et envoyés pour validation à Bercy et au ministère de la Fonction publique.

L'USM a obtenu l'alignement sur les grilles indiciaires des juges administratifs.

Nouvelles grilles : identiques à celles des JA et administrateurs d'état (32 échelons au futur 1^{er} grade)
3^{ème} grade : réforme qui arrivera plus tard en 2025 (mais grille provisoire)

Le 3^{ème} grade va concerter 20% du corps (ce qui représente une augmentation par rapport à la situation actuelle).

Indemnitaire plus favorable au 3^{ème} grade (filière expert).

Il y aura un effet immédiat du reclassement avec des gains : 54€ à 344€ net/mois

Points de vigilance :

-Reprise des carrières antérieures

-Accélérateur de carrière (pour ceux qui ont des postes d'encadrement et encadrement intermédiaire) avec des passages d'échelons plus rapides

-Passage de grade du 1^{er} au 2nd grade : 7 ans d'ancienneté et 4 ans en juridiction.

-Conditions d'accès au TA du 3^{ème} grade

IV- Présentation de la note sur l'équipe autour du magistrat et vote du conseil

Mission Flash présidée par M. BEYNEL,

Présentation de la note rédigée par un groupe de travail interne composée de plusieurs membres du CN :

-Recentrer le magistrat sur le cœur de son métier (la décision).

-la structuration de l'équipe autour du magistrat

-Repenser l'organisation du travail

Plusieurs points de vigilance :

Qualité de recrutement des AJ

Formation des magistrats à former une équipe

Hétérogénéité des statuts

Quid avec la prise en compte de l'ETPT JA sur l'évaluation du temps magistrat.

Quid sur la qualité de la formation des JA

Inégalité géographique

V- **Mobilisation dans les unions régionales et vie des unions régionales**

Les UR représentent nos forces vives. Ils sont les premiers interlocuteurs et les interlocuteurs privilégiés des adhérents.

Le bureau mène actuellement une réflexion pour améliorer nos outils de communication aux fins de faciliter le travail des DR et fluidifier les échanges. En effet, ces derniers sont de plus en plus sollicités alors même qu'ils bénéficient de peu ou de pas de décharge (souvent, ils n'en souhaitent pas pour éviter qu'une partie de leurs attributions ne retombe sur les collègues).

Le bureau national a adressé en mars et en juin, des courriers à l'ensemble des chefs de cour et à la DSJ pour que le temps de décharge de ses élus soit respecté, sans que cela n'impacte les autres collègues.

Du respect des décharges syndicales - Union Syndicale des Magistrats (union-syndicale-magistrats.org)

Le constat est également fait de l'intérêt à ouvrir nos réunions aux non adhérents (pour les inciter à adhérer).

Des UR sans bureau régional viennent d'être reconstituées. Mais il reste quelques points noirs (Versailles).

Florent BOITARD, DR AIX-EN-PROVENCE a évoqué les difficultés rencontrées sur son UR :

Crim org. ; plainte du bâtonnier de NICE qui saisit le PP pour se plaindre de la CHINS jugeant les collègues trop sévères.

Parti pris de la journaliste du monde.

Les collègues qui siègent aux assises sont désarmés. Les pouvoirs qui leur sont donnés par la loi leur sont contestés. Tout est prétexte pour faire des incidents.

Les collègues ont l'impression d'un gros déséquilibre. Enjeux de santé au travail.

CHINS JIRS : dégradée.

Pas de défense institutionnelle ; se tourne vers les OS (parfois orientées politiquement).

Motion adoptée par le CN en soutien aux collègues en charge de la criminalité organisée :

<https://www.union-syndicale-magistrats.org/aix-en-provence/>

LILLE : appel du refus de renvoi pour retarder le procès.

Saisir la CCC : conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation barreau/magistrats - commission consultative commune de la C. CASS. Conseil du Président de la CNPG.

Quid : incident d'audience qui se transforme en incident déontologique, alors qu'il n'y a pas d'incident, mais une décision juridictionnelle.

Certaines situations peuvent être portées à la connaissance du CSM qui a pour mission de défendre l'institution.

David MELISON évoque les problématiques de l'UR de METZ :

Pas de CLE, donc pas de baromètre pour dire qu'il nous manque des effectifs.

Demande faîte au DSJ : simple CLE pour 2027.... Mais en réalité aucune perspective.

Demande les chiffres, en attente.

L'USM a sollicité deux CLE : une CLE annuelle et une CLE prospective. Malheureusement, nous n'avons pas été entendus.

VI- Points divers

. Le Congrès de Toulouse et les 50 ans de l'USM (11, 12 et 13 octobre 2024)

Bulletin en cours de finalisation avant fin juin 2024

Invitation EDM : présent

Invitation PDR : ne sera pas là.

Vendredi : centre de Toulouse au cinéma : « l'USM fait son cinéma ».

Soir : soirée au muséum de Toulouse (grand carré) + visite nocturne du musée

Samedi : accueil au sein de la CA

Soir : gala au château de Pierre Paul Riquet (orangerie)

Dimanche : activités (option aéronautique et option visite de la ville de Toulouse). Les accompagnants pourront partir sur une expo sur les cathares ; visite de la ville avec les grands procès criminels

Brunch dimanche midi dans la cour des palmiers au sein du TJ

Autres points

Dernier CN sous cette mandature.

Remerciements à tous.